



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20191209-BUR-AG-19-065-
DE
Date de télétransmission : 13/12/2019
Date de réception préfecture : 13/12/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 9 décembre 2019

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU MARCHE DE NOEL DE BASTIA 2019-2021

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

PRESENTS : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Serena BATTESTINI, Louis POZZO DI BORGO.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Françoise VESPERINI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 9 décembre 2019

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU MARCHE DE NOEL DE BASTIA 2019-2021

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment l'approbation des conventions ne portant pas sur des domaines exclus par l'article L. 5211-10 du CGCT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le partenariat mis en place depuis 2013 pour l'organisation du marché de Noël de Bastia et le rôle de co-organisateur de la CAB dans le cadre de sa compétence développement économique ;

Considérant que la manifestation constitue un évènement majeur durant la période de fin d'année et qu'elle contribue au développement du tissu économique local, artisanal et commercial ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le projet de convention cadre pluriannuelle de partenariat pour l'organisation du marché de Noël de Bastia 2019-2021 avec la ville de Bastia, le syndicat départemental des jeunes agriculteurs, la chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Corse, la chambre d'agriculture de Haute-Corse et L'Office du Développement Agricole et Rural de Corse ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que la participation financière de la Communauté d'Agglomération de Bastia sera définie chaque année et fixée par un avenant à la présente convention, signé par les parties ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

après dépôt en préfecture
le 13 DEC. 2019
et publication ou notification
du 13 DEC. 2019
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MDGHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification